

1515 (24 JUILLET).

Mention de Hugues Berthillon, l'un des gardes de la monn^e de Paris.

Il lui est permis « qu'il face ouvrer et monnoyer en lad. monn^e la quantité de 1200 marcs d'argent en gros testons, qui auront cours pour 10 s. t. pièce, des poix et loy que ceulx qui ont esté derrenièrement ouvrez et monnoyez en lad. monn^e. »

(A. N. Reg. Z, 1^o, 7.)